



Référence : CU 2020/196(A)/DTA/CEB/CSS

Groupe d'examen de l'application : onzième session

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **onzième session du Groupe d'examen de l'application de la Convention**, qui se tiendra **sous forme virtuelle** à Vienne **du 29 juin au 1^{er} juillet 2020** et consistera en deux réunions de deux heures par jour (les heures exactes et les paramètres techniques de la session seront communiqués ultérieurement sur le site Web du Groupe d'examen de l'application de la Convention). La session, qui devait initialement se tenir du 8 au 10 juin 2020, a été reprogrammée comme suite à la recommandation faite par le Bureau de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à sa huitième session (l'ordre du jour provisoire figure en annexe).

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le déroulement de l'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques et d'envisager l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

Conformément au plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, adopté par la Conférence à sa huitième session tenue en décembre 2019, la onzième session du Groupe sera axée sur la prévention, ainsi que sur l'incrimination, la détection et la répression. En outre, conformément à ce plan de travail, le Groupe d'examen de l'application et le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption tiendront, les 30 juin et 1^{er} juillet 2020, des réunions conjointes sur des questions thématiques et d'assistance technique. Comme suite à la recommandation du Bureau de la Conférence, l'examen du point intitulé « Assistance technique » a été reporté à la première partie de la reprise de la onzième session du Groupe, qui se tiendra les 31 août et 1^{er} septembre 2020.

[...]

La documentation de la session, comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et le projet révisé d'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session11.html>
ou <http://myconference.unov.org>.

Il serait souhaitable que le Gouvernement envoie sa réponse à la présente invitation directement au Secrétariat de la Conférence des États parties, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), télécopie : +43-1 26060 5841, ou qu'il envoie une copie numérisée **par courriel à l'adresse** : uncac@un.org.

Veuillez noter que seules les copies numérisées de notes verbales seront acceptées par courriel. Les renseignements relatifs à la composition de la délégation du Gouvernement, y compris les noms, titres et coordonnées (**y compris les adresses électroniques personnelles, qui seront utilisées pour autoriser et vérifier l'accès à la session**), devront être communiqués à l'Office dans les meilleurs délais, en tout état de cause le **15 juin 2020** au plus tard. Les gouvernements sont priés de respecter le délai afin de permettre au Secrétariat d'achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Pour déterminer la composition de sa délégation, le Gouvernement est invité à tenir compte également de considérations relatives à l'équilibre entre les sexes.

Compte tenu de l'organisation condensée des travaux de cette session, ainsi que de sa forme virtuelle, les délégations sont invitées, plutôt que de prononcer des déclarations nationales générales pendant la réunion, à les communiquer sous forme écrite pour qu'elles soient publiées dans un endroit désigné à cet effet sur le site Web de la session.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime saisit cette occasion pour renouveler à la [...] les assurances de sa très haute considération.

RC

Le 3 juin 2020

Annexe I

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la session ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
3. Questions financières et budgétaires.
4. État de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
 - a) Échange d'informations, de pratiques et de données d'expérience acquises lors de l'application de la Convention ;
 - b) Débats thématiques.
5. Assistance technique*.
6. Questions diverses.
7. Ordre du jour provisoire de la douzième session du Groupe d'examen de l'application.
8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa onzième session.

* L'examen de ce point a été reporté à la première partie de la reprise de la onzième session du Groupe, qui se tiendra les 31 août et 1^{er} septembre 2020.
